



Guide Épreuve Pratique de TIR AUX CLAYS



Introduction

Ce document est un **guide simplifié** destiné à vous aider dans votre préparation à l'épreuve pratique de tir. Il reprend les modalités spécifiques au **type d'arme** ou à la **catégorie d'arme** que vous allez présenter lors de votre examen.

1. Important : Document non officiel

⚠ ATTENTION : Ce guide est un **outil pédagogique** et **ne constitue pas** le document officiel de référence.

Pour les modalités officielles complètes et à jour, vous devez impérativement vous référer à la **dernière version** du document officiel de la fédération :

"Modalités de l'épreuve de tir"

Ce document officiel fait autorité et prévaut en toutes circonstances. En cas de doute ou de différence d'interprétation, c'est toujours le document officiel qui fait foi.

2. Comment utiliser ce guide

1. **Lisez attentivement** chaque section dans l'ordre
2. **Pratiquez** les manipulations décrites sous la supervision d'un instructeur qualifié
3. **Consultez régulièrement** le document officiel pour vérifier les mises à jour
4. **Posez des questions** à votre formateur ou au responsable de votre club en cas de doute

3. Mise à jour

Ce guide a été élaboré sur base du document officiel daté du **24/11/2025 (v6)**. Assurez-vous de disposer de la version la plus récente du document officiel avant de présenter votre épreuve.

Bonne préparation et bon tir !





I. Objectifs et évaluation

En tant que candidat, vous devrez être capable de :

- ✓ **Respecter la législation** en vigueur tant au niveau de la détention que du transport
- ✓ **Réaliser au pas de tir** les manipulations requises de l'arme et des munitions en toute sécurité, pour vous-même et autrui, suivant les textes officiels (SPF Justice-CFWB)
- ✓ **Réaliser des tirs** dont le résultat est satisfaisant : **3 plateaux sur 5**

SYSTÈME D'ÉVALUATION

- ✓ L'évaluation se fait à l'aide d'une grille d'identification
- ✓ **Une faute grave (👉) = échec immédiat**
- ✓ **3 erreurs mineures = échec général**
- ✓ Les épreuves théorique et pratique se font en langue française

II. Documents administratifs à présenter

ÉPREUVE DE TIR SPORTIF (LTS PROVISOIRE)

1. La LTS provisoire
2. Le carnet de tir comprenant **six cachets (max 12) de six mois différents** pendant la durée de validité du carnet
3. La carte d'affiliation URSTB-f **valide pour l'année civile en cours**
4. La carte d'identité

ÉPREUVE GOUVERNEUR

1. La carte d'affiliation URSTB-f **valide pour l'année civile en cours**
2. L'extrait de CJ (596.1-5A) **de moins d'un an**
3. La carte d'identité
4. L'attestation de réussite de l'épreuve théorique, **de moins de 2 ans**, émise par la Police Locale de votre domicile

FORMALITÉS DU STAND

Les formalités inhérentes aux stands de tir sont d'application (registre de présences...)

Remarque importante : Pour pratiquer régulièrement le tir au sein d'un club, le candidat qui ne dispose d'aucun titre de détention ou d'une LTS définitive doit être titulaire d'un certificat d'apprentissage émis par le Gouverneur/Haut Fonctionnaire compétent. Cependant pour présenter l'épreuve pratique, le demandeur peut tirer et manipuler une arme sans autorisation.





III. Le jour de l'épreuve

Attention : arme semi-automatique avec chargeur ou magasin ?

Un **chargeur** est un dispositif amovible qui contient les cartouches et se retire facilement (ex. pistolet, fusil semi-auto).

Un **magasin** est un compartiment fixe intégré à l'arme (ex. fusil à verrou).

Dans ce document, les deux termes peuvent apparaître. Ne tenez compte que du système correspondant à votre arme.

A. L'arme

1. Options possibles

Option 1 : L'arme sera louée sur place pour l'épreuve et les munitions fournies

Option 2 : L'épreuve sera présentée avec l'arme d'un tiers et ses munitions manufacturées. Ce dernier devra :

- ✓ Être présent
- ✓ Disposer des documents originaux de détention de l'objet
- ✓ Respecter les conditions de transport

2. Accompagnement

Vous pouvez être accompagné d'un tiers (personne majeure) affilié à une fédération de tir, avec l'accord de l'examineur, sur le pas de tir, en qualité d'observateur.

ATTENTION : Toute **intervention du tiers** sera considérée comme une **faute grave** menant à l'**échec de l'examen**.

3. Protection obligatoire

Le port de **protections auditive et visuelle** est **OBLIGATOIRE**.

B. Distances de tir

Lanceur de clays aux distances et angles requis





C. Sécurité au pas de tir - mise en sécurité initiale

Sur injonction de l'examineur, sortir l'arme de sa valise, de sa pochette, **canon vers la cible** et ôter le/les dispositifs de sécurité.

Procédure :

ARME À 1

OU 2

COUPS

(BASCULA

NTE)

1. Déverrouiller la clé et basculer le(s) canon(s)
2. Vérifier la vacuité des chambres
3. L'arme sera soit démontée, soit cassée (canon ouvert pointé vers le bas)
4. Les chambres seront vides
5. Le montage de l'arme se fait toujours en direction du champ de tir ; vérifier la vacuité des chambres, pratiquer le montage avec aisance et placer l'arme sur le râtelier ou dans l'armoire prévue

ARME

SEMI-

AUTOMATI

QUE

1. Enlever le chargeur, et le déposer transporteur visible vers le pas de tir
2. Bloquer la pièce mobile (glissière) en arrière
3. Vérifier la vacuité de la chambre de l'arme et du magasin
4. Insérer le "safety flag"
5. Le canon sera dirigé vers le sol
6. L'arme est déposée directement au râtelier avec son « safety flag »

Remarque : les bretelles, compensateurs et autres ajouts sont interdits sur les armes.

Procédure de mise au râtelier :

ARME À 1 OU 2

COUPS

(BASCULANTE)

1. Le montage de l'arme se fait toujours en direction du champ de tir
2. Vérifier la vacuité des chambres
3. Pratiquer le montage avec aisance
4. Placer l'arme sur le râtelier ou dans l'armoire prévue

ARME SEMI-

AUTOMATIQUE

1. L'arme est déposée directement au râtelier avec son « safety flag »

D. Chargement de l'arme

Sur injonction de l'examineur

1. Se positionner au poste de tir alloué
2. Chargement de 1 ou 2 cartouches

Règles de sécurité pendant le chargement :

- ✓ L'arme est toujours maintenue canon dirigé vers le champs de tir
- ✓ Le doigt est en dehors du pontet, le long de la carcasse





E. Le tir

Le déplacement s'effectue toujours :

- ✓ CANON CASSÉ (arme basculante) OU
- ✓ CANON POINTÉ VERS LE SOL (si absorbant) OU
- ✓ CANON POINTÉ VERS LE HAUT (pour une arme semi-automatique)

Le déplacement du poste 1 jusqu'au poste 5 ou de retour vers le poste 1 se fait **arme cassée et déchargée** ; si arme semi-automatique **avec le « safety flag »**

Si un incident (défaut de percussion, long feu...) devait avoir lieu, **SANS INJONCTION de l'examineur : VOUS RÉAGIREZ D'INITIATIVE.**

F. Gestion des incidents

1. LE "LONG FEU"

Vous actionnez la queue de détente et rien ne se produit !

Procédure :

ÉTAPE 1 - ATTENDRE :

- ✓ **ATTENDRE 30 SECONDES**
- ✓ Arme maintenue à l'épaule (comme pour le tir)
- ✓ **Doigt le long du pontet**
- ✓ **Canon dirigé vers le champs de tir**

ÉTAPE 2 - Au terme des 30 secondes :

ARME À 1 OU
2 COUPS
(BASCULANTE)

1. Basculer la clé de verrouillage
2. Ouvrir le fusil
3. Extraire la ou les cartouches
4. Écarter la munition défectueuse
5. Vérifier la munition en défaut afin d'essayer de déceler le problème (amorce percutée défailante ou problème mécanique de l'arme)
6. Déposer la munition dans la boîte prévue à cet effet ou la remettre au commissaire de tir

ARME SEMI-
AUTOMATIQUE

1. Enlever le chargeur
2. Bloquer les pièces mobiles en arrière
3. Vérifier la vacuité de la chambre et du magasin
4. Insérer le « safety flag »
5. Extraire les cartouches du chargeur, transporteur visible vers le pas de tir





6. Écarter la munition défectueuse
7. Vérifier la munition en défaut afin d'essayer de déceler le problème (amorce percutée défailante ou problème mécanique de l'arme)
8. Déposer la munition dans la boîte prévue à cet effet ou la remettre au commissaire de tir

2. LE "COUP FAIBLE"

Faible sensation de recul et/ou détonation faible !

Procédure :

La procédure est identique au "long feu" - Interrompre le tir immédiatement

ÉTAPE SUPPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE :

Lors de la vérification de la vacuité de la chambre, il faudra OBLIGATOIREMENT, à l'aide d'une baguette ou d'un dispositif similaire, s'assurer qu'il n'y a aucun projectile resté dans le canon.

DANGER : Le tir avec une arme dont le canon est bouché provoquera une augmentation substantielle de pression qui engendrera un éclatement du canon et/ou la destruction totale de l'arme... vos doigts/mains ne sont jamais très loin !

Si un projectile devait être coincé dans le canon, l'intervention d'un armurier serait nécessaire afin de l'en extraire. L'arme devra être mise en sécurité avant de quitter le pas de tir.

3. L'ENRAYAGE

Définition : Arrêt accidentel et momentané du fonctionnement de l'arme.

Causes possibles :

- ✓ Défaut d'alimentation, cartouche mal engagée, de travers, pas prise par l'extracteur, double alimentation...
- ✓ La munition est non conforme, soit ce n'est pas la munition de l'arme, soit problème de feuillure, amorce mal siégée...
- ✓ L'entretien de l'arme fait défaut, la calamine empêche le verrouillage complet...
- ✓ Le bris d'une pièce tel qu'un extracteur, un éjecteur...

Procédure :

ARME À 1 OU 2
COUPS (BASCULANTE)

1. Basculer la clé de verrouillage
2. Remédier au problème et reprendre le tir





ARME SEMI-
AUTOMATIQUE

1. Culasse partiellement ouverte
2. Enlever le chargeur
3. Bloquer la glissière en arrière
4. Extraire la/les munition(s) coincées
5. Réinsérer le chargeur
6. Réarmer et reprendre le tir

Remarque : Un défaut de verrouillage du chargeur n'est pas un enrayage mais une suspicion de "long feu".

4. ARRÊT DU TIR SUR ORDRE

Sur ordre du Commissaire, d'un autre tireur, d'un signal sonore et/ou lumineux

La terminologie pourrait aussi être "Halte au feu", "Cessez le feu"... pour qu'un tireur puisse, par exemple, accéder aux cibles mais aussi interrompre immédiatement le tir suite à un incident.

L'ACTION EST IMMÉDIATE !

Procédure :

ARME À 1 OU
2 COUPS
(BASCULANTE)

1. Basculer la clé de verrouillage
2. Extraire les munitions
3. Vérifier la vacuité
4. Conserver l'arme cassée sur l'avant-bras OU déposée sur le support adéquat.

ARME SEMI-
AUTOMATIQUE

1. Enlever le chargeur
2. Bloquer la glissière en arrière
3. Vérifier la vacuité de la chambre
4. Extraire les munitions du magasin
5. Conserver l'arme sur l'avant-bras OU déposée sur le support adéquat.

Si le commissaire/examineur devait se rendre aux lanceurs ou sur la zone de tir, les armes déchargées seront déposées au râtelier **après vérification de la vacuité**. Les armes semi automatiques auront un « **safety flag** » dans la chambre.

5. DÉPLACEMENT VERS UN AUTRE POSTE DE TIR

Sur injonction de l'examineur, les tireurs se déplacent systématiquement d'un poste vers un autre suivant la procédure décrite précédemment dans la rubrique « E. Le tir »





6. FIN DE LA SÉANCE DE TIR

"La séance de tir est terminée"

Procédure :

Le processus est identique à la demande de déplacement d'un poste de tir vers un autre. Toutefois :

1. L'enlèvement d'une pièce essentielle de l'arme OU
2. Un cadenas de pontet OU
3. Un cadenas sur la caisse/housse sera verrouillé
4. Le processus de transport des munitions sous clé sera appliqué

ATTENTION : L'ÉPREUVE EST CLÔTURÉE APRÈS LE RANGEMENT DES ARMES, MUNITIONS ET MATÉRIEL.

7. DÉMONTAGE DE CAMPAGNE (Épreuve Gouverneur)

Le démontage partiel n'est pas réalisable sur toutes les armes. S'il est demandé, ce sera de toute façon sans outil !

G. CAS PARTICULIERS

1. DÉFECTUOSITÉ DE L'ARME

Situation : percuteur cassé, gâchette n'accroche plus, pièce mobile bloquée vers l'avant (semi-automatique), ...

Procédure :

ARME À 1 OU 2
COUPS (BASCULANTE)

1. Déchargement de l'arme
2. Se rendre chez l'armurier

ARME SEMI-
AUTOMATIQUE

1. Enlever le chargeur
2. Impossibilité d'extraire la munition chargée
3. Actionner la sécurité mécanique
4. Poser un dispositif (bout de bois, bic, pince à linge, collier de serrage...) afin de bloquer la queue de détente dans sa position vers l'avant
5. Appliquer du collant pour solidariser le tout
6. Si le chien est apparent, appliquer en plus le même processus que le revolver en bloquant le chien (dispositif entre le chien et la carcasse)
7. **Chez l'armurier :**
Lui expliquer le problème
Surtout le fait qu'une munition est chargée





2. INCIDENT/ACCIDENT QUELCONQUE AU PAS DE TIR

Tout tireur au pas de tir doit aussi gérer, le cas échéant, un incident en prenant les mesures de sécurité ou de soins nécessaires :

- ✓ Déchargements
- ✓ Feux rouges
- ✓ Ordres verbaux
- ✓ Appel 112...

H. POINTS CLÉS À RETENIR

- ✓ **Toujours** maintenir le canon dirigé vers la cible
- ✓ **Toujours** garder le doigt en dehors du pontet sauf au moment du tir
- ✓ **Vérifier systématiquement** la vacuité de la chambre
- ✓ **Utiliser le "safety flag"** dès que l'arme est déchargée
- ✓ Chargeur **transporteur visible** vers le pas de tir lors des manipulations
- ✓ **Fenêtre d'éjection visible** lors du dépôt de l'arme
- ✓ En cas de doute ou d'incident : **réagir d'initiative** selon les procédures
- ✓ **Attendre 30 secondes** en cas de long feu ou coup faible
- ✓ **Vérifier le canon à la baguette** après un coup faible
- ✓ Une faute grave = échec immédiat
- ✓ 3 erreurs mineures = échec général

